



SOUSCRIPTION MINIMUM

Réduction d'impôt
dès 4 000 €

INVESTISSEURS CONCERNÉS

Tout particulier résident fiscal français
désirant réduire son impôt

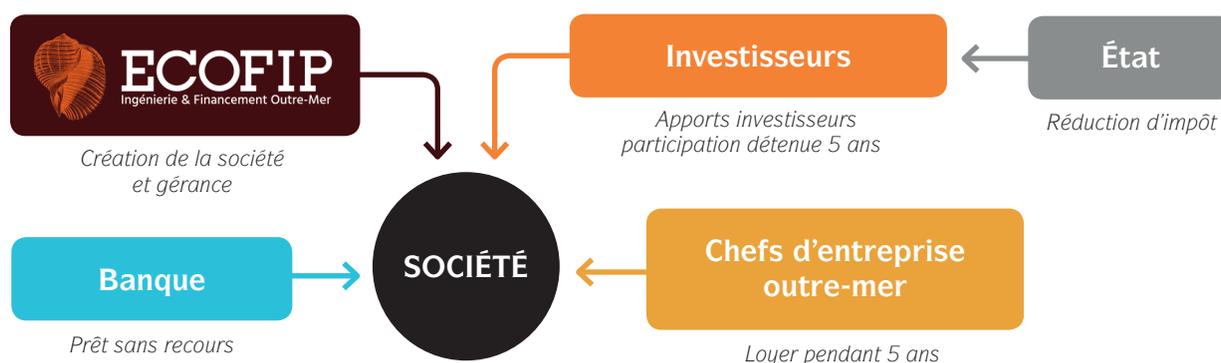
PRINCIPES CLÉS

Permettre aux investisseurs de **réduire**
ou **effacer leur impôt** en «*One shot*»
avec un taux de rentabilité attractif.



Permettre aux exploitants ultra-marins locaux
de **se développer** et d'**acquérir un matériel neuf**
avec plus de **facilité** et à **moindre coût**.

LA GIRARDIN INDUSTRIELLE



TYPES DE BIENS FINANCÉS

PLEIN DROIT :

SNC uniquement : Biens standards non
spécifiques à fort potentiel de relocation

AGREMENT SNC ou SAS :

1 bien **spécifique** avec accord de la DGI Locale
ou Bercy en fonction du montant du bien

SOLIDITÉ DU MONTAGE

*Une présence géographique
dans tous les DOM-COM
à travers un réseau de
7 agences ECOFIP.*

Points forts :

- Fort maillage territorial : Salariés ECOFIP dédiés au suivi et à la bonne gestion des investissements pour plus de sécurité et de réactivité pendant toute la durée de l'opération ;
- Sélection rigoureuse, par nos salariés sur place, d'entreprises éligibles et de matériels standards à fort potentiel de relocation ;
- Back office juridique dédié assurant la gestion et le suivi des sociétés pendant les 5 ans d'exploitation des biens.

GARANTIES ET ASSURANCES

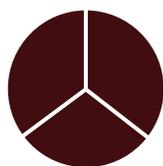
- Une **assurance Responsabilité Civile (RC) Professionnelle** auprès de COVEA RISKS, qui assure les investisseurs contre la défaillance dans le montage du dossier par ECOFIP ;



- Une **assurance RC Exploitant Chapeau** - qui protège nos investisseurs de la société contre le défaut d'assurance d'un exploitant en cas d'accident ou de sinistre ;
- Une **assurance Dommages Exploitant Chapeau** - qui couvre la réduction d'impôts de l'investisseur si le bien subit un quelconque dommage matériel avec un locataire non ou mal assuré ;
- Une **assurance EXCLUSIVE pertes fiscales indirectes** - qui couvre la réduction d'impôts de l'investisseur contre les pertes fiscales liés à un acte frauduleux d'un intermédiaire ou d'un locataire ;
- Une **Garantie GPLUS** - optionnelle - pour garantir quoiqu'il arrive 100 % de la réduction d'impôts.

CAS DU «PLEIN DROIT»

Mutualisation extrême des exploitants par région et secteur – **EXCLUSIF** sur le marché



SNC 1
Martinique
3 locataires



SNC 2
Polynésie Française
2 locataires



SNC 3
Réunion
4 locataires



SNC 4
Guadeloupe
4 locataires



SNC 5
Guyane
1 locataire



SNC 6
Nouvelle Calédonie
6 locataires

Un degré de mutualisation inégalé grâce aux Ecofonds (portefeuille de 6 à 7 SNC) : la réduction d'impôt d'un investisseur est protégée par une très forte dilution de son investissement, grâce à une répartition pouvant aller jusqu'à une soixantaine d'entreprises.

RISQUES

RISQUE	ASSURANCE OU GARANTIE COUVRANT LE RISQUE
• Problème de gestion / Problème de montage	✓ Assurance Responsabilité Civile (RC) Professionnelle
• Loyers Impayés	✓ Clause de non-recours
• Défaut Responsabilité Civile Exploitant	✓ Assurance RC Exploitant Chapeau
• Défaut Assurance Dommages Exploitant	✓ Assurance Dommages Exploitant Chapeau
• Agissements délictueux d'un tiers / Fausse Facturation	✓ Assurance EXCLUSIVE pertes fiscales indirectes
• Exploitation discontinuée	✓ Garantie optionnelle GPLUS

VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

0€ - Opération « One Shot »
Tous les frais liés à la gestion sont provisionnés dès la 1ère année

RACHAT DES PARTS

Automatique
pour 0.10€ symbolique
à la fin des 5 ans
d'exploitation

DURÉE DE DÉTENTION DES PARTS

5 ans

INFORMATIONS AU SOUSCRIPTEUR

Année N	Accusé de réception de fonds
N + 1	Attestation 2042 IOM + Attestations fiscales des sociétés + Liasses fiscales
N + 2 à N + 4	Liasses fiscales de sociétés + convocation aux AG
N + 5	Actes de cession de parts et dissolution de la société

FISCALITÉ

Rentre dans le calcul du Plafond Global :

1. à hauteur de 44% pour le Plein Droit soit 40 909 € maximum de RI possible sans autre niche fiscale ;
2. à hauteur de 34% pour l'Agrément Industriel soit 52 941 € maximum de RI possible sans autre niche fiscale ;
3. à hauteur de 30% pour l'Agrément Social soit 60 000 € maximum de RI possible sans autre niche fiscale.

